

# PLAN DE SITUATION DRESSE POUR ENQUETE

## Rénovation totale du bâtiment n° 266

### Commune de Château-d'Oex

Lieu-dit et adresse : La Grand Rue  
Grand Rue 61

Coordonnées moyennes : 2'576'265 / 1'146'965  
altitude : 955 m. env.

Zone d'affectation : actuelle : "zone de villages et des hameaux"  
future : "zone centrale 15 LAT"

Zone de danger : aucune

Secteur de protection des eaux : UB

Degré de sensibilité au bruit (adopté) : III

Note au recensement architectural : 4 (habitation n° 266)

Raccordements EC / EU : dans collecteurs communaux existants  
via canalisations privées à créer

Mention : aucune

Dérogation : aucune

Particularité : projet en dérogation à l'art. 67 (surface de toiture  
plate et longueur des avant-toits) du futur règlement  
sur le plan d'affectation communal

La réalisation du projet n'implique pas une mise à jour du plan RF

**GÉO** SOLUTIONS  
ingénieurs SA

Route de la Villa d'Oex 39 | 1660 Château d'Oex | 026 924 67 66  
oex@geo-solutions.ch  
www.geo-solutions.ch



Château-d'Oex, le 19 novembre 2025

R.SCHITTLI  
Ing. HES / géom. breveté

Pour la propriétaire :

*Pr. W.*

N° dossier  
64/116-5

### Parcelle n° 146

Selon feuillet RF en date du 03.09.2025

Habitation avec affectation mixte  
n° 266  
Jardin  
Total

226 m<sup>2</sup>  
339 m<sup>2</sup>  
565 m<sup>2</sup>

Propriétaire : WEMA - Immobilien AG Kemptthal

### Propriétaires des parcelles voisines

- 140 ISOZ Jean-Michel  
ISOZ Pierre François  
MASUR Monique
- 141 KALBFUSS Anne-Christine  
KALBFUSS Nicolas
- 143 ROCHEY SA
- 144 WEMA - Immobilien AG Kemptthal
- 145 WEMA - Immobilien AG Kemptthal
- 147 ZURMABA CAPITAL GmbH

### Légende :

- rénovation totale projetée
- panneaux solaires photovoltaïques projetés
- principale  
— secondaire limite des constructions selon PPA fixant les limites de constructions dans le village de Château-d'Oex. Plan A2 / Secteur : "Le Petit Pré - La Ray" du 11 août 1997
- limite des constructions selon art. 8 RCPC
- limite des constructions selon art. 64 du futur règlement sur le plan d'affectation communal
- surface sur laquelle les travaux de transformation ou d'agrandissement conformes aux dispositions de l'art. 80 al. 2 LATC peuvent être autorisés sans convention préalable de précarité à l'exclusion de toute reconstruction.

### Servitudes :

- Seules les PJ du RF font foi
- ID 2000/2163 D Voisinage : vues droites et obliques concerne le projet
  - ID 2000/2135 D Passage à pied et pour tous véhicules
  - ID 2000/2138 D Canalisation(s) d'eau et d'égouts (sans plan)
  - ID 2000/2487 C Usage de places de parc radiation en cours

Détails : voir plans de l'architecte

